

# REGLEMENT INTERIEUR INO'CHALLENGE 2026

## Dispositions communes

« L'événement » ino'challenge est organisé par « l'organisateur » inovallée, association interentreprises.

Tél. : 04 76 90 41 57 – 29 chemin du Vieux Chêne à Meylan – Contact : Valérie BERTRAND Tél. : 04 76 90 76 26

Date : du lundi 1er juin au 18 juin 2026.

L'événement est ouvert à tous les salariés adhérents d'inovallée dans la limite des places disponibles.

L'événement est payant.

## ARTICLE 1 - Objet

Le présent Règlement intérieur a pour objet de définir les conditions de réalisation de l'événement par l'organisation au profit des participants.

## ARTICLE 2 - Assurance

L'organisateur est couvert en responsabilité civile par une police d'assurance souscrite chez Allianz. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé, en cas de vols et accidents durant un défi.

**Police d'assurance : Allianz sous le n° 60150028**

## ARTICLE 3 - Inscription et participation financière

Des pré-inscriptions se feront à compter du lundi 1er avril en remplissant le bulletin de pré-inscriptions.

**Clôture des pré-inscriptions : Jeudi 7 mai 2026.**

Un email de confirmation vous sera envoyé au plus tard **le mercredi 13 mai**.

Attention : Aucune inscription ne sera prise par téléphone afin d'éviter les erreurs.

**Une inscription ne sera valide que si le collaborateur aura transmis son attestation de Santé l'autorisant à pratiquer le défi proposé concernant le sport.**

Afin de garantir au plus grand nombre d'entreprises de participer à l'ino'challenge, des règles d'inscription ont été définies pour limiter le nombre de défis par entreprise :

**Une entreprise avec moins de 20 salariés : 4 défis max**

**Une entreprise de 21 à 70 salariés : 5 défis max**

**Au-delà de 71 salariés : 7 défis max**

Cette règle sera appliquée en cas de forte demande.

Pour votre pré-inscription, vous choisirez les défis auxquels vous souhaitez participer et des défis de second choix en fonction de la disponibilité des places.

Les entreprises engagées qui soutiennent l'ino'challenge bénéficieront de deux défis supplémentaires.

**Participation financière :**

- Si votre entreprise se présente à 1 à 4 défis : l'inscription sera de 13 euros HT par collaborateur.

- Si votre entreprise se présente de 5 à 7 défis : l'inscription sera de 18 euros HT par collaborateur.

**Inscription obligatoire pour participer à la grande remise des prix qui se déroulera le jeudi 18 juin de 12h à 14h à Restaurant Quartier Gabriel à Montbonnot St Martin (événement privé organisé par inovallée).**

## ARTICLE 4 - Résultat et remise des prix

Les résultats et la remise des prix auront lieu le jeudi 18 juin.

## ARTICLE 5 - Challenge inter-entreprises

Chaque défi aura un classement, qui attribuera des points à chaque équipe en fonction de son rang. Les équipes seront départagées selon le nombre de victoires ou le classement selon les défis.

Un trophée sera attribué à la société (Membre d'inovallée) qui aura totalisé le plus de points sur la totalité des défis.

**Les entreprises ne pourront présenter qu'une seule équipe par défi.**

## ARTICLE 6 - Annulation

En cas de désistement aux défis, votre inscription restera due.

## ARTICLE 7 - Droit à l'image

En participant à l'ino'challenge, en tant que joueur ou supporter, vous nous autorisez à prendre des photos qui seront ensuite utilisées dans notre communication et partagées auprès des entreprises.